

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 juillet 2016, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard , conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard , conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2016-07-182 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

2016-07-183 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2016

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 juin 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 juin 2016 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2016-07-184 TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2016-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2016, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires indiqués dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2016-07-185 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 11 juillet 2016 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	245 595.73 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	12 594.75 \$
AUTRES DÉPENSES	88 056.53 \$
TOTAL DU MOIS	346 247.01 \$

ADOPTÉE

2016-07-186 APPROPRIATION DES SURPLUS AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal engage la somme de 100 000 \$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2015 pour augmenter le fonds de roulement.

QUE le conseil municipal engage la somme de 50 000 \$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2015 dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150).

DE PLUS, le conseil municipal engage la somme de 12 000 \$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2015 pour pourvoir au paiement des factures à venir du Centre de santé de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2016-07-187 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT - ZAMBONI

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 18 746.73 \$ soit versée comme dernier versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel de la surfaceuse électrique au centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

2016-07-188 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT - NIVELEUSE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 9 562.33 \$ soit versée comme troisième versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel de la niveleuse.

ADOPTÉE

2016-07-189 SUBVENTION OBNL

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent leur subvention 2016 :

École Sacré-Coeur de Ferme-Neuve	300 \$
Le Prisme	450 \$
La Mèreveille	100 \$

ADOPTÉE

2016-07-190 AGENCE DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité verse à l'Agence de développement de Ferme-Neuve la somme de 3 832.91 \$ représentant le versement final dû par la municipalité pour l'année 2015 des taxes foncières et du règlement à l'ensemble moins la part de la SQ perçue dans le cadre de l'entente de partenariat pour le développement du secteur du Windigo.

ADOPTÉE

2016-07-191 RÉOLUTION D'APPUI - RÉSERVE NATURELLE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 54 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques peut reconnaître comme réserve naturelle toute propriété privée dont les caractéristiques sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentent un intérêt qui justifie leur conservation;

CONSIDÉRANT qu'un tel cas est survenu à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, sans que la municipalité ne soit consultée et que cela engendrera plus d'inconvénients que d'avantages pour l'ensemble des citoyens qu'elle représente;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 19 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit qu'une propriété qui a été décrétée comme étant une réserve naturelle en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel est exempte de toute taxe foncière, municipale ou scolaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère que cette action cause une iniquité envers les autres citoyens payeurs de taxes foncières étant donné que la propriété privée possédant le statut de réserve naturelle utilise et bénéficie des services publics rendus à la population, tout en ne contribuant pas au fardeau fiscal que ces services occasionnent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'appuyer la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dans ses

démarches auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques concernant l'annulation de l'entente de reconnaissance de réserve naturelle et l'obligation par la ministère de consulter les instances directement concernées, soit les municipalités.

ADOPTÉE

2016-07-192 RIDL - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 56

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte le règlement d'emprunt numéro 56 au montant de 1 181 232 \$ pour la construction de la cellule #6 et le recouvrement des cellules #2 et #3 présenté par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

2016-07-193 RIDL - COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES BACS BRUNS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre son intérêt pour la collecte de bacs bruns supplémentaires, soit deux (2) en mai et deux (2) en septembre pour l'année 2017 pour un montant de 1 560 \$/par semaine supplémentaire.

ADOPTÉE

2016-07-194 ANNULATION DES COMPTES À RECEVOIR ET INTÉRÊTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à annuler les factures suivantes (capital et intérêts) en date du 28 juin 2016 :

Aménagement Ferme-Neuve
Erreur d'interprétation, travaux effectués sur la voie publique en 2012

Capital : 2 488.41 \$

Intérêts : 1 209.98 \$

Amis de la montagne
Erreur d'encaissement, facture payée en 2015

Capital : 1 442.92 \$

Intérêts : 497.19 \$

Jonathan Blais
Erreur d'encaissement, facture payée en 2015

Capital : 18.26 \$

Intérêts : 2.11 \$

C. Bilodeau Menuiserie
Erreur d'encaissement, facture payée en 2014

Intérêts : 140.45 \$

Confection R. L. enr.
Faillite non percevable facture pour Feuilleton en 2013
Capital : 45.00 \$
Intérêts : 17.89 \$

Distribution Falardeau
Annulation des intérêts, crédit en 2013
Capital : - 96.38 \$

François Labelle
Chèque NSF en 2012
Capital : 145.00 \$

Ligue des vétérans
Erreur d'encaissement, facture payée en 2010
Capital : 31.93 \$
Intérêts : 24.45 \$

Parc Régional Montagne du Diable
Erreur d'encaissement, facture payée en 2016
Capital : 179.39 \$
Intérêts : 3.24 \$

Pourvoirie du Rabaska
Erreur d'encaissement mauvaise distribution, facture payée en 2013
Capital : 31.04 \$
Intérêts : 8.99 \$

Marco Riopel
Annulation de facture en 2011
Capital : 86.05 \$
Intérêts : 53.64 \$

ADOPTÉE

2016-07-195 TRAVAUX DE VENTILATION

CONSIDÉRANT que des travaux d'urgence sont nécessaires aux systèmes de ventilation de l'hôtel de ville tant du côté des locataires que des bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT l'estimé des travaux obtenus de fournisseur :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les travaux d'urgence précisés dans les estimés numéro 648 et numéro 649 de l'entreprise Espace JLP Bélanger soient autorisés et que le directeur général soit autorisé à transférer la somme de 1 800 \$ du poste budgétaire #03-301-10-000-01 - Activités d'investissement adm. au poste budgétaire #02-130-10-522 - Entretien et réparation bâtiment et terrain adm.

ADOPTÉE

2016-07-196 MODIFICATION DE STATUT D'EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT que le 31 mai dernier, la convention collective qui lie la Municipalité de Ferme-Neuve et le syndicat BCTM local 55 a été signée;

CONSIDÉRANT que dans celle-ci, le statut de l'inspectrice en bâtiment a été modifié;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger ce poste régulier en poste régulier saisonnier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le statut de poste régulier de l'inspectrice en bâtiment soit modifié pour l'avenir en poste de régulier saisonnier comme mentionné à la convention collective signée entre les parties (2016-2020).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2016-07-197

TERRAIN DE JEUX (SALAIRE 2016)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la rémunération des étudiants (es) qui seront engagés (es) pour la saison 2016 pour le terrain de jeux de Ferme-Neuve soit fixée à 10.75 \$ l'heure pour une durée de 7 semaines débutant le 27 juin 2016.

Cassandra Richer
Marilou Lachaine-Mathieu
Samuel Michaud-Blouin
Félix Piché

ADOPTÉE

2016-07-198

UTILISATION DU PARC POIRIER ET LAVE-O-THON

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du Parc Poirier pour l'événement «*Des couleurs pour le petit soldat*» dans le cadre d'une collecte de fonds organisée par la famille et les amis pour Zack Demers qui aura lieu le 3 septembre prochain.

DE PLUS, le conseil municipal autorise la fermeture d'une partie de la 13e Rue pour la levée de fonds (lave-o-thon) qui aura lieu le 16 juillet 2016.

ADOPTÉE

2016-07-199

BOUES DE FOSSES SEPTIQUES - MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT la demande de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) par la résolution 16-05-3225 en date du 16 mai 2016, de se prononcer sur la volonté d'une étude de prise en charge de la collecte et le transport des boues de fosses septiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve est en faveur d'une étude sur la possibilité que la RIDL prenne en charge la collecte et le transport des boues de fosses septiques et de préparer différents scénarios dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE

2016-07-200 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 139

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 139 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2016-07-201 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 120, 14E AVENUE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Philippe Landry et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement du mur Nord Ouest de la résidence situé à 1.70 mètre et l'autre coin situé à 1.64 mètre au lieu de 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-07.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 23 juin 2016, portant le numéro de CCU-177-06-16;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Philippe Landry afin de permettre l'empiètement du mur Nord Ouest de la résidence situé à 1.70 mètre et l'autre coin situé à 1.64 mètre au lieu de 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, en date du 25 mai 2016, et portant le numéro de minute 8641, le tout pour le 120, 14e Avenue, portant le numéro LOT 5 090 141, au cadastre du Québec, zone RES-07.

ADOPTÉE

2016-07-202

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 235, CHEMIN NIBI

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Mario Cloutier et Madame Guylaine Vaillancourt et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre au mur Ouest de la résidence située à 9.60 mètres au lieu de 10 mètres prescrit à la marge de recul latérale;

Permettre l'empiètement de la remise située à 2.08 mètres au lieu de 3 mètres prescrit à la marge de recul latérale.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone REC-11.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 23 juin 2016, portant le numéro de CCU-178-06-16;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Mario Cloutier et Madame Guylaine Vaillancourt afin de permettre au mur Ouest de la résidence située à 9.60 mètres au lieu de 10 mètres prescrit à la marge de recul latérale.

Permettre l'empiètement de la remise située à 2.08 mètres au lieu de 3 mètres prescrit à la marge de recul latérale comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 2 juin 2016, et portant le numéro de minute 11757, le tout pour le 235, chemin Nibi, portant le numéro LOT 5 090 784, au cadastre du Québec, zone REC-11.

ADOPTÉE

2016-07-203

DEMANDE DE LAMPADAIRE FACE AU JARDIN COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur du service des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers soit autorisé à enclencher les démarches auprès d'Hydro-Québec, afin que celle-ci procède à l'installation d'un (1) lampadaire de rue au Jardin communautaire à l'intersection de la 13^e Avenue et de la 4^e Rue.

ADOPTÉE

2016-07-204

CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 140

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 140 signé par le directeur général et secrétaire-trésorier et qui précise que le nombre de personnes ayant signé sur le registre est de 14 soit accepté pour dépôt.

QUE le règlement numéro 140 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

QU'un référendum n'est pas nécessaire dans les circonstances.

ADOPTÉE

2016-07-205

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-10-285

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution adoptée le 14 octobre 2014 et portant le numéro 2014-10-285 soit modifiée et qu'elle se liera dorénavant comme suit :

« **QUE** les remboursements se feront à même le fonds de roulement pour un terme de 10 ans au montant de 3 364.94 \$ en octobre de chaque année. »

ADOPTÉE

2016-07-206

AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT (VISA)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à demander une marge de crédit Accord D Affaires additionnelle de 2 000 \$ sur la carte de crédit actuelle du directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

2016-07-207

OFFRE DE SERVICE ADAPTATION ÉLECTRIQUE STATIONS DE POMPAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de l'entreprise André Meilleur entrepreneur électricien inc. pour l'installation électrique afin de recevoir la génératrice pour les trois stations de pompage d'égout. Tel que décrit dans la soumission du 28 juin 2016 au montant de 5 875.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2016-07-208

PLAN D'INTERVENTION MAMOT

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte les conclusions du plan d'intervention dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 de la firme N. Sigouin Infra-conseils.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT NUMÉRO 130-1)

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard à l'effet qu'elle présentera ou fera présenter le règlement numéro 130-1 visant à modifier le règlement numéro 130 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Ferme-Neuve ».

MTQ VS CLUB QUAD

Il a été décidé par les membres du conseil de reporter ce point à l'assemblée de septembre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2016-07-209

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 11 juillet 2016 soit levée, il est 21 h 05.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier